

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2025

PROFESSION D'INFIRMIER - (N° 654)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS101

présenté par

Mme Loir, M. Ménagé, Mme Bamana, M. Bentz, M. Bernhardt, Mme Delannoy, Mme Dogor-Such, M. Dussausaye, M. Florquin, M. Frappé, Mme Levavasseur, M. Lioret, Mme Mélin, M. Muller, Mme Ranc et M. Taché de la Pagerie

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Après l'article L. 4311-7 du code de la santé publique, il est inséré un article L. 4311-7-1 A ainsi rédigé :

« Art. L. 4311-7-1 A. – Dans chaque institut de formation en soins infirmiers, le conseil pédagogique est notamment composé d'infirmiers libéraux et d'infirmiers hospitaliers. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer systématiquement des formateurs de terrain dans les conseils pédagogiques des Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), afin d'améliorer la cohérence entre la formation théorique et la formation clinique des futurs infirmiers.

Le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) souligne un manque de lien entre ces deux types de formation, précisant que les formateurs de terrain et les IFSI sont peu connectés. En effet, de nombreux stagiaires et maîtres de stage rapportent ne jamais avoir vu de formateur de l'IFSI pendant la période de stage. Ce manque de présence sur le terrain nuit à une vision globale et intégrée de la formation et empêche une véritable coordination entre la théorie et la pratique. Le rapport met également en lumière que peu de formateurs de terrain sont intégrés dans les conseils pédagogiques des IFSI, ce qui entraîne une séparation marquée entre les objectifs théoriques, axés sur l'obtention du diplôme, et les objectifs cliniques, centrés sur les soins et les gestes techniques.

Afin de surmonter cette dissociation, il est impératif d'assurer une meilleure synergie entre les formateurs de terrain et les équipes pédagogiques des IFSI. L'inclusion systématique des formateurs de terrain dans les conseils pédagogiques permettrait de renforcer l'articulation entre la formation théorique et la pratique clinique, et de mieux répondre aux besoins du terrain. Cela garantirait une formation plus cohérente, adaptée aux réalités professionnelles, et offrirait une professionnalisation accrue des futurs infirmiers.